

LA SPÉCIFICITÉ DU POUVOIR POLITIQUE

A – COMMENT EST NE L'ÉTAT MODERNE ?

1 – La construction étatique a débuté avec la crise du féodalisme, la Renaissance et la Réforme. Elle a été le résultat de la crise de l'Empire chrétien et des rivalités entre les monarchies de l'Ouest, et plus tard du Nord de l'Europe. L'État [...] était une « œuvre d'art » qui, depuis ses débuts, avait un caractère artificiel. Ce n'est pas un hasard si, en décrivant ce processus, on emploie des termes et images architecturaux et qu'avec le développement de la physique moderne, il a souvent été assimilé à une machine. [...] L'État n'est pas associé à l'idée de nature, ni avec celle d'une naissance, mais plutôt avec celle d'invention. [...]

Le processus de construction étatique s'est réalisé sur les fondations des monarchies médiévales les plus couronnées de succès, pour se poursuivre tout au long des siècles à travers l'époque des ordres, de la monarchie absolue, des monarchies constitutionnelles et finalement des démocraties. Les guerres et alliances dynastiques sont à l'origine de ce long processus par adjonction ou perte de territoire et par la création de l'État à partir de différentes terres domaniales, rattachées au même roi ; terres qui seront, plus tard, soumises à l'autorité et à la bureaucratie royale centrale, et dans le cas de la monarchie constitutionnelle, au corps législatif. Le processus conduit à la mise en place plus ou moins réussie d'une armée, un système unique d'imposition et une trésorerie, une uniformisation légale, une claire définition des frontières, et finalement une transformation des sujets en citoyens de l'État.

(Source : Juan J. LINZ, « Construction étatique et construction nationale », *Pôle Sud*, n°7, novembre 1997).

Q1 – A quelle époque, l'institution étatique se met-elle en place ?

.....
.....

Q2 – Quelles sont les quatre formes de régimes politiques qui se sont succédé en Europe ?

-
-
-
-

2 – Les XIIIe, XIVe et XVe siècles apparaissent comme une grande période de mutation qui fait passer notre pays de l'Etat féodal des XIe et XIIe siècles - caractérisé par une très forte dislocation du pouvoir - à l'Etat de la Renaissance ou Etat moderne que domine une très forte centralisation et un souverain de plus en plus puissant.

Jusqu'au début du XIIIe siècle, la vie politique était avant tout conditionnée par les relations féodo-vassaliques fondées sur un lien personnel - la vassalité - et sur un élément réel, le fief. A partir de la seconde moitié du XIVe siècle, la vassalité décline dans l'Etat et la monarchie y assure lentement sa position par une habile politique de centralisation.

Royauté et légistes font progressivement triompher l'idée d'après laquelle le roi n'est pas seulement le suzerain, mais aussi le souverain. Dans un premier temps, les droits des seigneurs entrent en concurrence avec ceux du roi, puis ils lui sont subordonnés dans une seconde étape, avant de devoir s'effacer progressivement devant eux.

Dans l'exercice du pouvoir normatif, les prérogatives royales s'affermissent. Les ordonnances du roi ne cessent de devenir plus nombreuses. Plus riches aussi quant à leur contenu, elles pénètrent plus largement l'ensemble du royaume. Dans le domaine judiciaire, malgré les résistances seigneuriales très vives, le pouvoir du souverain justicier ne cesse de gagner du terrain. Progressivement, l'ensemble des justices seigneuriales - quelles soient laïques ou ecclésiastiques - doivent admettre le contrôle des tribunaux royaux. L'évolution est toute semblable en matière financière et militaire. Partout recule la fiscalité seigneuriale au moment où s'assure l'armée royale que seuls les revenus d'une fiscalité royale peuvent permettre de financer.

Désormais, la compétence du pouvoir royal s'étend à tous les domaines et à tous les individus, en dehors de tout rapport vassalique. A la notion de vassal qui s'estompée succède celle, triomphante, de sujet. Elle permet au roi et surtout à ses agents d'atteindre plus directement l'ensemble des groupes sociaux qui peuplent le royaume. Mais encore fallait-il pour cela, qu'il soit procédé à une sérieuse réorganisation des structures politiques et administratives.

Dans le cadre de l'Etat féodal, les limites extérieures n'avaient parfois qu'une valeur floue et relative. Elles étaient plus souvent judiciaires que véritablement politiques. Au XIVe et XVe siècles, l'Etat se construit sur des bases territoriales solides. Ses limites prennent désormais un sens politique, fiscal et surtout militaire. Elles deviennent frontières. Un ensemble territorial unifié, mieux connu et mieux circonscrit, se constitue qu'il faut gérer et administrer.

Cette tâche, exclusivement impartie à l'Etat n'est rendue possible que par la création d'une administration et de structures de gouvernement modernes. Le territoire est quadrillé de circonscription nouvelle, tandis que les institutions centrales de la monarchie sont progressivement adaptées aux besoins d'un Etat dont la mission se trouve entièrement redéfinie. Pour la mener à bien, les serviteurs du prince doivent partout occuper le devant de la scène, qu'ils administrent, jugent et commandent l'armée. Alors, la monarchie se donne un visage nouveau, celui d'une monarchie administrative que caractérisent une intense centralisation et une rapide bureaucratisation de l'Etat.

Cette double évolution, assurée par une armée de fidèles agents dont les compétences vont croissant et qui font désormais carrière au service de l'Etat, est tout aussi perceptible au niveau du gouvernement central qu'à l'échelon de l'administration locale.

(Source : A. Rigaudière, *Histoire du droit et des institutions*, Les Cours de droit, 1989, pp 174-176)

3 – Un seigneur féodal a la prépondérance sur tous ses concurrents s'il s'est assuré le contrôle de toutes les terres. Son pouvoir de disposer des terres se commercialise et monétise peu à peu. Cette évolution trouve son expression concrète dans le monopole fiscal et le droit exclusif de fixer le montant des taxes sur toute l'étendue du royaume, ce qui fait de lui l'homme le plus riche du pays. Le roi propriétaire de domaines et dispensateur de terres se transforme en un roi disposant de fonds et distribuant des rentes en numéraires. Il rémunère les services dont il ne peut se passer, notamment

B – DE LA NOTION D'ETAT A LA NOTION D'ÉTAT-NATION

1 – Qu'est-ce qu'une nation ?

a) – Les deux conceptions de la Nation

1 – C'est à partir de cette double expérience de l'histoire européenne qu'on a pensé la nation. Après la guerre de 1870, la controverse entre les historiens français et allemands a élevé au niveau de la tragédie antique l'opposition entre ce qui apparaissait comme les deux idées de la nation. D'un côté, Theodor Mommsen justifiait la politique bismarkienne d'annexion par la germanité ethnique, linguistique et culturelle de l'Alsace, quelle que fut la volonté provisoire de ses habitants. De l'autre, les Français affirmaient que "ce n'est ni la race, ni la langue qui fait la nationalité" (Fustel de Coulanges), invoquaient les principes révolutionnaires et, au nom de la légitimité du "vœu des nations" (Renan) et de la "volonté" et du "consentement libre" des peuples, soutenaient que l'Alsace était "française par la nationalité et le sentiment de la patrie" (de Coulanges).

Ces idéologies, qui avaient été forgées par les nationalistes afin de justifier et d'orienter l'action collective, furent ensuite acceptées comme des idées, au sens analytique du terme. Dans les langages nationaux et scientifiques différents, on finissait toujours par distinguer la nation selon l'idéologie "française" (ou "italienne", ou "américaine") et la nation selon l'idéologie "allemande", à moins que l'on opposât la nation civique au Volk, "l'Etat-nation" (Staatsnation) à la "nation culturelle" (Kulturnation), le peuple des citoyens au peuple des ancêtres, la volonté politique à la nation organique, la nation élective à la nation ethnique,...

Cette tradition intellectuelle se perpétue aujourd'hui comme le montre l'analyse comparée des droits de la nationalité et des politiques d'immigration en France et en Allemagne.

On ne doit pas pour autant conclure qu'il existe deux idées - au sens analytique du terme - de la nation. Les nations "à l'américaine" ou "à la française", dans la mesure où elles sont conformes à la fois à leur logique ou à leur idéal proclamé, sont plus proches de cette idée puisqu'elles font de l'existence d'une société politique et de la citoyenneté le principe organisateur de la vie commune. Il n'existe pas une idée - au sens analytique du terme - ethnique de la nation. L'idéologie de la nation ethnique a été le moyen de justifier l'échec de la nation dans l'Europe centrale. L'idée de la nation démocratique est une utopie créatrice. Elle s'efforce de dépasser les passions ethniques ou ethnico-religieuses, de résoudre les conflits entre les hommes par le droit et, pourtant, elle fait inévitablement appel à la notion de communauté, aux sentiments et aux liens sociaux qui unissent tous ceux qui participent à la même société nationale. Elle s'efforce de maintenir la voie entre la rationalité d'une organisation politique fondée sur le droit - l'égalité citoyenneté de tous ses membres - et les inévitables passions des hommes, de créer ce paradoxe qu'est une communauté des citoyens libres et égaux, par-delà la diversité et les inégalités qui séparent les hommes concrets.

(Source : Dominique Schnapper, *La conception de la nation*, Cahiers Français, n°281, mai-juin 1997)

Q1 – Quelle différence faites-vous entre une simple communauté ethnique et une Nation ?

-
-
-

Q2 – Quelles sont les différences entre la conception française et la conception allemande de la Nation ?

-
-

b) – La définition de la Nation

2 – La principale difficulté consiste à comprendre quelle est la nature du lien social qui unit les individus appartenant à une même communauté nationale étatisée. [...] Dans le texte sur la nation qu'il a rédigé au lendemain de la Première Guerre mondiale, Marcel Mauss affirme qu'à partir de la Révolution française « la société tout entière est devenue, à quelque degré, l'Etat. Le corps politique souverain, c'est la totalité des citoyens. C'est précisément ce qu'on appelle la nation ». Dans ce cas de figure, c'est donc le critère de la citoyenneté qui est déterminant. En effet, un Etat ne devient véritablement « national » qu'à partir du moment où il respecte le principe de la « souveraineté du peuple ». Ici, l'accent n'est pas mis sur la domination, mais sur la solidarité. Conformément aux principes exposés par Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat social, au sein d'une nation moderne, l'ensemble des citoyens participe à l'élaboration des lois auxquelles ils obéissent et contribuent à défendre leur communauté contre les périls extérieurs. C'est pour cette raison qu'ils sont objectivement solidaires les uns des autres.

Nous voyons donc clairement ce qui différencie l'Etat-nation de l'Etat monarchique pré national. Sous l'Ancien Régime, la légitimité du pouvoir royal reposait sur la croyance qu'il existe une différence de nature entre le Roi (de « droit divin ») et ses sujets. La noblesse se considérait elle-même comme faisant partie d'une « race » à part, supérieure au peuple par essence. C'est pourquoi celui-ci était maintenu à l'écart de la vie politique. À l'inverse, la légitimité de l'Etat-nation est fondée sur le postulat qu'il n'existe plus de différence qualitative entre les gouvernants et les gouvernés. Ils forment une communauté d'égaux.

(Source : Gerard Noiriel. *Etat, nation, immigration*, Belin 2001).

Q1 – Quelle définition Marcel Mauss donne-t-il de la nation ?

.....
.....

Q2 – Quelles sont les principales caractéristiques de la citoyenneté ?

-
-
-
-

3 – Cette vision a été particulièrement formalisée par Ernest Renan dans son discours à la Sorbonne Qu'est-ce qu'une nation ?, en 1882 : « Une nation est donc une grande solidarité[...]. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune [...] un plébiscite de tous les jours[...]. Oh ! je le sais, cela est moins métaphysique que le droit divin, moins brutal que le droit prétendu historique. [...] Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir ».

(Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Nation>, 2008)

Q1 – Que suppose la définition d'Ernest Renan de la nation ?

-
-

2 – La nation, une construction historique, sociale et politique

a) – La construction historique de l'Etat-Nation

1 - Il ne s'agit pas pour autant de voir dans la nation concrète un pur projet civique organisé sur l'abstraction de la citoyenneté. La participation à une société nationale est concrètement fondée sur toutes sortes d'éléments particuliers et particularisants. Tous les nationaux pratiquent la même langue (sauf cas exceptionnels). Cela signifie qu'ils partagent un mode de perception du monde, une culture intellectuelle, des émotions et des souvenirs communs, une mémoire historique singulière. Ils ont participé aux mêmes institutions, qu'il s'agisse de l'Ecole ou des entreprises, en passant par l'ensemble des pratiques strictement politiques. Ils sont soumis aux mêmes lois et prennent part à la vie démocratique selon les mêmes modalités, qui leur apparaissent comme "naturelles" parce qu'elles ont été intériorisées tout au long de leur socialisation depuis l'enfance. La nation démocratique en Europe est indissociablement communauté de culture, lieu de mémoire collective et d'identité historique. [...]

Dans l'Europe de l'Ouest, l'unité politique avait été constituée longtemps avant l'émergence des nationalismes au XIXe siècle. Les monarques avaient réuni un territoire, sur lequel s'exerçait leur autorité. L'union politique de l'Angleterre, puis, plus tardivement, de l'Ecosse et de l'Irlande fut l'œuvre de la monarchie anglaise. Les rois ont, pendant des siècles, progressivement uni au petit royaume de France les provinces qui devaient former le territoire national, à la suite de conquêtes militaires, doublée d'une habile politique de mariages, d'échange et de négociations. Les institutions étatiques ont lentement émergé depuis le Moyen Age en France, en Angleterre ou en Espagne. On trouve en France les premières expressions du sentiment national dès le XIIIe siècle ; l'idée nationale est progressivement née en Angleterre et en France à partir de la guerre de Cent ans, qui les opposait l'une à l'autre, en Espagne, avec la Reconquista catholique de la péninsule ibérique à la fin du XVe siècle, dont l'expulsion des juifs et des musulmans en 1492 fut à la fois l'instrument et le symbole. La France et l'Angleterre ont connu une histoire parallèle de la naissance de l'idée nationale et de l'élaboration des structures politiques et étatiques, qui, à l'intérieur de frontières relativement stables, incarnaient l'unité de la nation et la symbolisaient.

L'histoire de l'Europe de l'Est a été toute différente. Les peuples, confrontés aux envahisseurs venus de l'Est, soumis à des conquérants, n'ont pu être organisés en unités politiques indépendantes, ni séparés par des frontières durables. Tandis qu'entre le XVe et le XVIIIe siècle l'Etat moderne émergeait dans les grandes monarchies de l'Ouest, l'Allemagne et l'Italie restaient politiquement morcelées et les vainqueurs turcs détruisaient les cadres institutionnels nationaux de la Hongrie et de la Bohême, des royaumes médiévaux de la Serbie et de la Croatie. Lorsque l'idée nationaliste s'étendit au XIXe siècle dans les pays d'Europe centrale, les appartenances ethniques pouvaient d'autant moins être surmontées que l'instabilité des frontières avait interdit la naissance de véritables institutions politiques. Ils ne disposaient ni d'une capitale, ni d'un appareil d'Etat, ni d'une organisation économique autonome, ni d'une élite nationale, ni d'une culture politique. Les peuples étaient convaincus de la singularité de leur destin et séparés par leurs appartenances religieuses. Catholiques, protestants, orthodoxes et musulmans formaient une mosaïque, dans laquelle les Eglises divisaient les peuples au lieu de les unir.

(Source : Dominique Schnapper, *La conception de la nation*, Cahiers Français, n°281, mai-juin 1997)

2 – La nation est une forme d'organisation politique née entre le XVIe et le XIXe siècles en Europe occidentale et en Amérique du Nord, d'où elle s'est apparemment diffusée dans le monde entier. Cette diffusion est étroitement liée au processus démocratique. La démocratie moderne est en effet née sous forme nationale. La nation moderne, dont l'idée naquit en Angleterre à partir du XVIe siècle, est apparue depuis la Révolution américaine et la Révolution française comme l'organisation politique légitime et universelle. Dans tous les mouvements nationalistes de l'Europe de l'est tout au long du XIXe et du XXe siècles, puis dans le reste du monde, la revendication des peuples à obtenir l'indépendance et la souveraineté nationale ne se séparait pas de l'aspiration à la démocratie. Elle se confondait avec l'espoir d'émanciper les

hommes. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la nation apparaissait comme le moyen de respecter ce qui est véritablement humain en l'homme, c'est à dire son autonomie, que symbolisent les valeurs d'égalité et de liberté.

(Source : Dominique Schnapper, *La conception de la nation*, Cahiers Français, n°281, mai-juin 1997)

Q1 – Quels sont tous les éléments qui participent à la construction de la Nation ?

-
-
-

Q2 – Comment les États ont-ils participé à la naissance de la Nation de l'Europe de l'Ouest ?

.....
.....

Q3 – Pourquoi la nation a-t-elle précédé l'État dans les pays de l'Europe de l'Est ?

.....
.....

Q4 – Connaissez-vous des nations qui n'ont pas encore d'États ?

.....
.....

3 – Le terme d'« éveil » sous-entend que les « nationalités » existaient dans le passé, mais qu'elles étaient « endormies ». Au début du XIXème siècle, elles auraient « pris conscience » de leur identité en revendiquant leur liberté et leur indépendance. Ce type d'analyse occulte complètement le fait que ces nationalités sont des constructions sociales issues d'un immense travail de mobilisation politique.

De nombreuses recherches récentes ont montré qu'au départ les individus qui seront ultérieurement considérés comme faisant partie d'une même « nation » étaient extrêmement différents les uns des autres. Entre nobles, bourgeois, paysans et ouvriers, les contrastes sont flagrants tant sur le plan économique que sur le plan culturel (les uns sont lettrés, les autres analphabètes). À cela s'ajoutent des différences de religions, de coutumes. Les traditions locales varient souvent d'un village à l'autre car nous sommes dans des sociétés agraires marquées par l'isolement

Même sur le plan linguistique, nous savons qu'avant le XIXème siècle la notion de « langue nationale » n'avait guère de sens. Dans l'Europe chrétienne, le latin était la langue officielle commune à tous les lettrés. Au XVIIIème siècle, c'est le français (de Versailles) qui fait office de langue internationale. Mais, si le français est parlé à la Cour du tsar ou du roi de Prusse, la majorité des sujets du royaume de France l'ignorent encore. De même, en Bohême, ce sont les paysans qui parlent le tchèque ; la noblesse s'exprimant en allemand.

Tout le processus historique que les historiens appellent « l'éveil des nationalités » commence donc par un immense travail collectif d'homogénéisation culturelle. Un grand nombre d'érudits, de grammairiens et de philologues se mobilisent pour fixer par écrit et codifier des langages populaires dont le rayonnement, bien souvent, ne dépassait guère le cadre régional.

(Source : Gerard Noiriel. *Etat, nation, immigration*, Belin 2001)

Q5 – Quelles critiques Gerard Noriel fait-il à la notion « d'éveil des nationalités » ?

.....
.....

Q6 – D'où vient le sentiment d'appartenance à une communauté nationale ?

.....
.....

b) – La construction sociale et politique de la Nation

1 – Aujourd'hui encore, les citoyens sont abreuvés quotidiennement d'informations concernant les moindres faits et gestes de leurs dirigeants, les faits divers qui se sont produits dans leur pays, les exploits sportifs de leurs champions. (...) Cette focalisation des citoyens sur la politique de leur propre Etat (quel que soit son contenu) a joué un rôle essentiel dans le processus de différenciation des communautés nationales étatisées depuis le XIXe siècle. Dans le même ordre d'idées, nous devons être attentifs au fait que chaque Etat nation a développé une infrastructure communicationnelle ayant des caractéristiques propres. Plus les citoyens ont été confrontés dans leur vie quotidienne avec elle, plus ils se sont familiarisés avec son fonctionnement, plus cela a consolidé le sentiment d'appartenance nationale.

Prenons l'exemple de l'enseignement. Quel que soit le contenu des programmes, le simple fait de créer une éducation « nationale », diffusant dans l'ensemble de la population vivant sur le territoire le même programme scolaire, la même langue, la même histoire, la même littérature, ne pouvait que favoriser chez les individus concernés le sentiment d'appartenir à une même communauté de référence.

Mais d'autres instruments de la souveraineté nationale ont certainement aussi joué un rôle à ce niveau. Une étude sur l'histoire de la monnaie serait à cet égard très significative. Non seulement parce qu'elle matérialise une forme de solidarité économique entre tous les salariés travaillant sur le même territoire national, dont le niveau de vie dépend de la fluctuation du marché des changes, mais aussi sur le plan formel. La diffusion de la monnaie a fait pénétrer à la fois le capitalisme et l'Etat national dans la vie quotidienne de tous les citoyens : le nom de la monnaie (le franc, le

deutschemark, etc.), les personnages illustres gravés sur les pièces ou imprimés sur les billets, les gestes (recompter sa monnaie, faire de la monnaie), tous ces « détails » contribuent à faire exister la nation dans l'esprit des citoyens. À tel point qu'aujourd'hui l'une des formes majeures du « dépaysement » pour le touriste qui quitte son pays tient souvent aux difficultés qu'il éprouve pour utiliser une monnaie qu'il ne connaît pas.

Il ne s'agit là, naturellement, que d'un exemple parmi d'autres. Sur un plan plus général, on constate que la mise en oeuvre des principes qui caractérisent la citoyenneté a justifié l'intervention de plus en plus envahissante de la bureaucratie dans la vie quotidienne. Lorsque les élus du peuple adoptent une loi, l'administration doit faire en sorte qu'elle devienne effective pour tous les individus qui sont concernés. D'où l'importance considérable qu'a pris le travail d'identification administrative, destiné à assurer que chaque membre de la communauté nationale est « en règle », qu'aucun d'entre eux n'usurpe sa qualité d'« ayant droit ». Or, ce travail d'identification se déploie au niveau de tout l'espace national. Il ne peut pas reposer sur les formes d'identification qui dominaient dans les petites communautés rurales d'autrefois (interconnaissance, face à face, etc.). L'identification à distance que pratique l'administration nécessite que tous les individus dépendants d'un Etat national aient été, au préalable, saisis par l'écriture.

(Source : Gerard Noiriel. *Etat, nation, immigration*, Belin 2001)

Q1 – Quels sont tous les éléments qui fabriquent le sentiment d'appartenance à une nation ?

-
-
-
-
-
-
-

2 - La scène se passe à Seignosse, le 5 septembre, à proximité du stand des "jeunes populaires de l'UMP". Deux ténors du parti, Jean-François Copé (le chef de file des députés UMP) et Brice Hortefeux (le ministre de l'intérieur) sont sollicités par un jeune militant landais pour une photo. Les protagonistes de cette scène n'ignorent pas qu'ils sont filmés. La demande du jeune militant n'était pas prévue au programme. On sent une petite hésitation de la part des deux ténors, accentuée par le fait que le militant en question a une particularité qui n'échappe à aucun protagoniste de la scène et qui finira par être énoncée haut et fort : il est "arabe". En réalité, Amine Benalia-Brouch est issu d'un couple mixte, son père est algérien et sa mère portugaise. Mais seule l'origine arabe va poser problème dans cette histoire.

Lorsque les trois principaux protagonistes prennent la pose pour la photo, les commentaires joyeux fusent autour d'eux. Amine reçoit un soutien chaleureux de la part de ses amis, hommes et femmes, situés face à lui (plusieurs d'entre eux, dont une femme, disent sur un ton admiratif : "Oh Amine !... Amine ! Amine !...") A ce moment précis, c'est l'identité landaise d'Amine qui prime. Il est perçu par les militants de base comme leur représentant. Ils sont fiers que l'un des leurs soit aux côtés des deux ténors de leur parti. Les images laissent transparaître un court moment de fraternité et de sociabilité populaires.

Mais brutalement une autre logique s'impose. Des propos politiques viennent en effet se greffer sur la scène. On entend quelqu'un affirmer : "Ça, c'est l'intégration !" Puis un autre participant, invisible à l'écran, enchaîne : "Lui (en parlant d'Amine), il parle arabe." Cette phrase est perçue comme une mise en question de la bonne intégration d'Amine. Sans doute que, pour les militants de l'UMP, on ne peut pas être "intégré" et parler l'arabe. Mais une autre intervenante (sans doute la secrétaire départementale UMP des Landes), soucieuse de prouver qu'Amine est "vraiment" intégré, se livre à une surenchère révélatrice des préjugés qui règnent dans ce parti : "Il est catholique, il mange du cochon et il boit de l'alcool." Et joignant le geste à la parole, sans doute pour féliciter le jeune homme d'avoir fait autant d'efforts pour devenir "comme nous", elle se rapproche de lui et lui fait la bise.

Ce commentaire et ce geste suscitent un surcroît de rires et l'approbation générale. Il semble donc que tout le monde soit d'accord pour penser que l'intégration puisse être définie à partir de critères religieux, et pour considérer que la seule communauté qui pose problème à cet égard, ce sont les musulmans. C'est dans ce contexte précis, de rigolade franchouillarde, dans ce moment de "déconne" (comme dira Jean-François Copé) que Brice Hortefeux donne un deuxième aperçu de l'étendue de son humour. Au lieu de critiquer les stéréotypes qui viennent d'être énoncés, il affirme à propos d'Amine : "Il ne correspond pas du tout au prototype, alors." Ce qui revient à affirmer qu'il existerait un "prototype" de l'Arabe, défini de manière quasi exclusive par son appartenance religieuse (islam) et par le respect des interdits alimentaires (le porc, l'alcool).

Cette caution ministérielle provoque un redoublement des rires, les langues se délient, et "tout le monde se lâche", comme on dit. On voit alors une autre femme, la cinquantaine, voisine de la secrétaire fédérale, se rapprocher d'Amine, lui tapoter la joue. Dans un commentaire à l'intention du ministre, elle affirme : "C'est notre petit Arabe ! On l'aime bien." Là encore, au lieu de prendre ses distances à l'égard de propos sans doute affectueux, mais d'une condescendance insupportable, le ministre ne peut pas s'empêcher de gratifier l'assistance d'une nouvelle plaisanterie, qui sonne comme un verdict définitif de sociologie spontanée sur "les Arabes" : "Il en faut toujours un. Quand il y en a un, ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes."

(Source : Stéphane Beaud, professeur de sociologie à l'Ecole normale supérieure, Gérard Noiriel, historien, directeur d'études à l'EHESS, *Le Monde* du 20 septembre 2009)

Q2 - Que révèle cette scène sur l'identité nationale ?

-
-
-
-

3 – Elle se propose en effet, comme toute entité politique, d'intégrer les populations par un projet et des institutions politiques communs, mais sa spécificité est qu'elle intègre la population en une communauté de citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'Etat.

La légitimité politique moderne est, en effet, fondée sur le principe de citoyenneté, qui fut proclamée en Amérique du Nord lors de la guerre d'Indépendance et en France au moment de la révolution. La citoyenneté est aussi la source du lien social : vivre ensemble, c'est être citoyen ensemble. Toute nation démocratique se caractérise par son projet de transcender par la citoyenneté toutes les formes d'appartenances particulières, qu'elles soient biologiques, ethniques, historiques, économiques, sociales, religieuses ou culturelles. Une nation démocratique est, par définition, multiculturelle, elle réunit des populations diverses par leurs origines régionales (Bretons, Corses ou Lorrains...), leurs origines nationales (immigrés, fils ou petits-fils d'immigrés...), sociales (ouvriers, techniciens et fonctionnaires, riches et pauvres...), ou religieuses (catholiques, protestants, juifs, musulmans, agnostiques ou athées...). Elle se propose de les intégrer par la citoyenneté en dépassant ces diversités, en transcendant tous les particularismes. (...)

(Source : Dominique Schnapper, *La conception de la nation*, Cahiers Français, n°281, mai-juin 1997)

Q3 – Quels sont les éléments qui, de nos jours, pourraient remettre en cause l'identité nationale ?

-
-
-
-

Q4 - Quelle est la réponse de la République à ces difficultés ?

.....
.....
.....

4 - Depuis deux ans, le gouvernement a pris peu de mesures pour promouvoir l'identité nationale ; les seuls dispositifs mis en place concernent les nouveaux arrivants sur le territoire. Une des dispositions phare de la loi sur l'immigration de novembre 2007, a été de soumettre tout candidat, dans son pays d'origine, à un test d'évaluation de sa connaissance du français et des valeurs de la République, avant de venir en France. Mais le dispositif non précédé d'une formation se révèle souvent discriminant, comme le souligne le HCI qui fait toute une série de propositions pour mieux faire connaître et comprendre les valeurs et symboles de la République (Souligner l'universalisme de la République dans les formations civiques données aux migrants, insister sur les notions de droit à la sûreté et à la sécurité, mieux distinguer la laïcité de la sécularisation de la société française. Prévoir des évaluations ou des autoévaluations au cours ou à l'issue de chaque formation. Favoriser l'implantation de classes d'accueil dans les lycées, évaluer les acquis relatifs à la compréhension des valeurs et symboles de la République lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense).

"Les recommandations du rapport verront très bientôt une réalisation tangible", a promis Eric Besson en déclarant qu'il fallait "exiger de notre jeunesse qu'elle connaisse et qu'elle respecte autant que nous ces valeurs". Reste à savoir s'il suffit d'une injonction de l'Etat pour décréter le "bien vivre ensemble."

(Source : Laetitia Van Eeckhout, *Le Monde* du 22 avril 2009)

5 - Les propositions du gouvernement :

Notre Nation s'est constituée au fil des siècles par l'accueil et l'intégration de personnes d'origine étrangère. Ce grand débat doit permettre de valoriser l'apport de l'immigration à l'identité nationale, et de proposer des actions permettant de mieux faire partager les valeurs de l'identité nationale à chaque étape du parcours d'intégration.

Comment mieux faire partager les valeurs de l'identité nationale auprès des ressortissants étrangers qui entrent et séjournent sur le territoire national ?

- Mettre en place un contrat d'intégration républicaine pour les étrangers entrant et séjournant sur notre territoire, passant par une élévation du niveau de pratique de la langue française et de connaissance des valeurs de la République, pouvant consister en un renforcement du Contrat d'Accueil et d'Intégration existant.
- Mettre en œuvre, sur la base du volontariat, un parrainage républicain, permettant aux ressortissants étrangers d'être accompagnés dans leur parcours d'intégration, Ouvrir aux parents les écoles dans lesquelles sont scolarisés les enfants afin de les familiariser aux valeurs de la République, sur le modèle du dispositif expérimenté cette année dans 31 départements.

Comment mieux faire partager les valeurs de l'identité nationale auprès des ressortissants étrangers qui accèdent ensuite à notre communauté nationale ?

- Mettre en place un contrat avec la Nation, passant par un entretien d'assimilation permettant de s'assurer d'un meilleur niveau de pratique de la langue française et de connaissance des valeurs de la République,
- Mettre en œuvre une cérémonie plus solennelle lors de toute accession à la nationalité française, par naturalisation, par déclaration, ou par accès automatique à la majorité, et la création d'une nouvelle voie d'accès à la nationalité française pour les personnes qui ont accompli des efforts exceptionnels d'intégration.
- Prévoir que l'ensemble des jeunes français devront chanter au moins une fois par an, le cas échéant, après une séance pédagogique sur ce thème, l'hymne national,
- Mettre en place, dans toutes les préfectures de département, de cours d'instruction civique, ouverts à tous, sur le modèle de ceux qui seront expérimentés par les préfectures du Rhône et des Bouches-du-Rhône à partir de janvier 2010.

(Source : <http://www.debatidentitenationale.fr/propositions-d-eric-besson/valoriser-l-identite-nationale.html>, 31 octobre 2009)

Q5 - Qui sont les populations visées par la politique du gouvernement en matière d'identité nationale ?

.....
.....
.....

Q6 - Quels sont les présupposés du débat ?

-
-

Q7 - Quelles sont les principales propositions ?

-
-
-

6 - Qu'est-ce qu'être français ? C'est la question posée par le site Internet dédié au "grand débat sur l'identité nationale" voulu par le gouvernement. Un sujet qui intéresse les médias étrangers, qui n'hésitent pas à donner leur propre définition de l'identité française. Le *Times* ironise sur la vision passéiste proposée par le gouvernement, qui veut remettre au goût du jour la "douce France". La référence à cette chanson de Charles Trenet vient du porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre (*"La défense de notre modèle culturel et de la "douce France" chantée par Charles Trenet passe par la redéfinition de notre identité nationale"*). *The Times* constate qu'*"il n'y a clairement aucune place dans cette vision du pays pour les banlieues violentes, pour les conflits raciaux et pour les manifestations virulentes devant des usines décrépies"*.

Mais c'est surtout la manœuvre électorale du gouvernement, à quelques mois d'un scrutin régional, que retiennent les médias étrangers, notamment le *Guardian* et *La Vanguardia*. *"Les élections riment, selon le sarkozisme, avec identité nationale"*, souligne cette dernière. Le quotidien catalan rappelle qu'à la veille des municipales de 2008, le ministre de l'éducation avait annoncé l'introduction dans les programmes scolaires de la connaissance de l'hymne national. *"Ce thème était réapparu peu avant les européennes de 2009, lorsque Nicolas Sarkozy avait envoyé sa feuille de route au ministre de l'immigration et de l'identité nationale, dans laquelle figurait clairement le lancement d'un tel débat. Cette mission se traduit dans les faits aujourd'hui, à quatre mois des régionales..."*, constate le quotidien.

Plusieurs journaux dénoncent l'objectif même d'un tel questionnement sur l'identité nationale. Le *Christian Science Monitor* cite ainsi le chercheur Pap NDiaye, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, qui craint une dérive "autoritariste" du débat : *"Il y a tellement de façons d'être français qu'il serait triste que le gouvernement nous dicte ce qu'est être français."* Coïncidence relevée par le CSM : le jour même où était lancé le débat, la sœur de l'historien, la romancière Marie NDiaye, symbole de l'identité multiple française, obtenait le prix Goncourt, principale récompense littéraire en France. Un pied de nez aux tentatives de figer l'identité nationale dans une définition.

L'Observateur paalga (Ouagadougou) se demande s'il ne vaudrait pas mieux "laisser dormir" le débat car *"il va être difficile de prouver qu'il n'y a pas de soupçon d'exclusion derrière cette [tentative de définition de la] francité"*. Et le quotidien burkinabé de rappeler les dérives d'un autre débat sur l'identité nationale, en Côte d'Ivoire cette fois, où le concept d'"ivoirité" avait conduit à écarter le candidat musulman du nord du pays, Alassane Ouattara, de la présidentielle de 1995. La France *"a mieux à faire que d'emprunter cette voie"*, conclut *L'Observateur*.

(Source : Mathilde Gérard, *Le Monde* du 3 novembre 2009)

Q8 - Quels sont les principaux reproches adressés à cette politique ?

-
-
-
-
-
-